

Image not found or type unknown



Signature compromis de vente

Par **jcb74**, le **13/05/2013** à **08:22**

Bonjour.

Je suis selon l'acte de vente seul propriétaire de mon bien, une maison achetée en 2002 avant mon mariage intervenu en 2005.

Mon épouse participe néanmoins au remboursement de l'emprunt depuis 2002, date de départ de notre vie commune.

Nous nous séparons et sommes sur le point de vendre la maison. Puis-je signer SEUL le compromis de vente ou doit-il être également signé par ma femme ?

Merci pour votre réponse

Salutations

JCB